



AFIN DE RELANCER L'APPRENTISSAGE AIDES EXCEPTIONNELLES

DU GOUVERNEMENT

Recrutez les étudiants de l'ISRP se préparant au **DE de Psychomotricien** ou au **Titre d'Expert en Psychomotricité à Référentiel Européen** (RNCP niveau 7) en ALTERNANCE et bénéficiez d'une AIDE EXCEPTIONNELLE.

8 000€

Pour les contrats signés à compter du **1er juillet 2020** et **jusqu'au 31 décembre 2021**

SI

- 1 Votre structure compte moins de 250 salariés: **sans condition.**
- 2 Votre structure compte plus de 250 salariés: **à la condition qu'elle s'engage à atteindre le seuil de**

5% de contrats d'apprentissage ou de contrats de professionnalisation dans son effectif au 31.12.2021, *selon les modalités définies par décret.*

CAS D'USAGE Ils recherchent un employeur



Sophian a **19 ans**



Myriam a **plus de 29 ans**

Vous disposez de **- de 250 salariés.**

L'État vous versera une aide exceptionnelle de 8 000 euros sans condition.

Vous disposez de **- de 250 salariés.**

Au-delà de 29 ans, vous l'embaucherez en contrat de professionnalisation et vous percevrez l'aide exceptionnelle de 8 000 € sans aucune condition.



LES 5 BONNES RAISONS d'embaucher un étudiant de l'ISRP pour renforcer vos équipes

- ✓ Les coûts liés à la rémunération baissent jusqu'à -78 % sur l'année ;
- ✓ Les frais de formation sont pris en charge* par votre Opérateur de Compétences (OPCO) ;
- ✓ L'alternant dispose du statut de salarié et n'est pas compté dans l'effectif social de votre entreprise ;
- ✓ Le pôle alternance de l'ISRP vous propose des candidatures, et le montage administratif est assuré ;
- ✓ L'ISRP est le seul Institut de Formation en Psychomotricité à avoir créé une section alternance.

(*en partie pour les contrats de professionnalisation)

Pour plus d'informations, contactez :

PARIS alternance@isrp.fr | MARSEILLE marseille@isrp.fr | VICHY vichy@isrp.fr